

## FOIRE AUX QUESTIONS

### Programme du Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial



**Le Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial (CJLFP) s'adresse à des gestionnaires de niveau EX-1 ou EX-2 (fédéral) et de niveau 4 et 3 (provincial) pressentis pour gravir les échelons de leur administration publique à court ou moyen terme. Il s'agit, à la fois, d'un programme de développement du leadership et d'accompagnement des gestionnaires participants, et de recherche.**

#### Coordonnées du Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial

- Q** Quelles sont les coordonnées pour obtenir plus d'information sur le programme du CJLFP?
- R** Vous pouvez consulter le site internet de la Chaire en leadership dans le secteur public, section Cercle fédéral-provincial, à l'adresse : <https://chaireleadership-public.enap.ca/>  
Adresse courriel : [chaire.leadership.public@enap.ca](mailto:chaire.leadership.public@enap.ca)  
Numéro de téléphone : 581 888-1571

#### Période de mise en candidature

- Q** Savez-vous quand aura lieu la prochaine période de mise en candidature pour le programme Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial ?
- R** La prochaine période de mise en candidature pour la cohorte 4 sera du 22 mai au 2 juillet 2025 inclusivement.

#### Nombre de candidats par organisation

- Q** Est-ce que deux membres d'une même organisation peuvent être retenus pour participer au programme du Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial au sein d'une même cohorte?
- R** Vous pouvez soumettre plusieurs candidatures pour votre organisation. Cependant, notre objectif est de constituer un groupe de participants possédant des profils complémentaires, en provenance de la plus grande variété possible de ministères et organismes.

#### Durée du programme

- Q** Quelle est la durée du programme Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial?
- R** Les activités du programme s'étaleront sur une période de 14 mois, avec un total d'environ 17 journées d'activités.

#### Critères d'admission

- Q** Quels sont les critères d'admissibilité au programme Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial?
- R** Nous vous invitons à consulter la page « Mise en candidature » du programme Cercle fédéral-provincial à l'adresse : <https://chaireleadership-public.enap.ca/>

### **Critères d'admission (suite)**

- Q** Seuls les cadres de niveau 3, en poste depuis moins de six mois au moment du dépôt de leur candidature, sont admissibles. J'ai été promu directement du statut de professionnel à celui de cadre 3. Étant donné que je ne possède pas deux années d'expérience en gestion, puis-je tout de même être admissible? Acceptez-vous des exceptions à cette règle?
- R** Ce type de situation demeure exceptionnel. Toutefois, si le candidat répond aux autres critères de sélection — notamment avoir complété le PGL-IN et se trouver à au moins 15 ans de la retraite — sa candidature pourrait être prise en considération. Dans un tel cas, il lui serait possible de soumettre officiellement sa candidature.
- Q** Je suis cadre de niveau 3 depuis plus de 6 mois, mais je n'ai pas pu soumettre ma candidature l'an passé, car je n'avais pas cumulé 2 années d'expérience à titre de gestionnaire et je n'avais pas terminé le programme PGL-IN. Suis-je tout de même admissible cette année?
- R** Nous sommes conscients que certaines situations peuvent être particulières. Les critères d'admissibilité ont été établis afin de guider le processus de sélection et de s'assurer que le programme s'adresse aux profils ciblés. Cela dit, si vous considérez que votre situation justifie une exception — par exemple, si vous n'avez pas pu poser votre candidature lors des années précédentes — vous pouvez, au besoin, nous transmettre une demande par courriel. Chaque cas sera évalué individuellement, selon les circonstances.

### **Admissibilité des cadres juridiques**

- Q** Est-ce que les cadres juridiques sont admissibles au programme?
- R** Les cadres juridiques peuvent soumettre leur candidature pour le Cercle des jeunes leaders.

### **Prochaines étapes**

- Q** Quelle est la procédure après avoir soumis ma candidature pour le programme Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial?
- R** Après la clôture de la période de mise en candidature, l'équipe de la Chaire en leadership dans le secteur public examinera toutes les candidatures reçues. Un membre de l'équipe contactera ensuite les candidats sélectionnés pour les inviter à une courte entrevue de sélection. Ces entrevues, d'environ 20 minutes, se dérouleront durant la période estivale. Par la suite, l'équipe procédera à l'analyse finale et à la constitution de la prochaine cohorte du Cercle des jeunes leaders fédéral-provincial. Les activités débiteront cet automne. Les candidats, qu'ils soient retenus ou non, recevront leur lettre de confirmation vers la fin de la période estivale.

### **Lettre d'un proposant**

- Q** Est-ce que chaque proposant (sous-ministre, sous-ministre adjoint, président, vice-président) a un nombre maximal de candidatures qu'il peut appuyer?
- R** Non, il n'y a aucun maximum.

### **Statut de cadre 3 et cadre 4**

- Q** Pour les organismes parapublics, à quoi pouvons-nous nous référer pour le statut de cadre, étant donné que nos classements ne sont pas les mêmes?
- R** Le programme du Cercle des jeunes leaders s'adresse aux cadres 4 et aux cadres 3 (depuis moins de 6 mois). Un cadre 4 est un cadre de proximité. Il n'est habituellement pas gestionnaire de gestionnaires, mais bien un gestionnaire de professionnels, de techniciens, etc. Il est généralement gestionnaire d'environ une dizaine de personnes. Dans la majorité des cas, un cadre 3 est gestionnaire de gestionnaires.

### **Calendrier des activités**

- Q** Avez-vous des précisions sur les dates des activités du programme ?
- R** Nous n'avons pas de précisions sur les dates des activités pour le moment. La planification des activités se fera dès que possible.

### **Coût du programme**

- Q** Le coût d'une admission au programme pour les candidats en provenance de la fonction publique est de 7000\$ + 27% de frais indirects de recherche (FIR). Pour les candidats en provenance d'autres organisations publiques, le coût est de 9500 \$ + 27 % de FIR. Qu'est-ce qui peut expliquer le + 27% en F?
- R** Le 27% est lié aux frais indirects de recherche que le ministère de l'Enseignement supérieur versait antérieurement aux universités pour les projets de recherches et depuis quelques années il ne les verse plus. Le ministère demande aux universités de réclamer aux organisations, avec qui les universités font des contrats de recherche, qu'elles paient elles-mêmes ce montant. Le cercle étant un projet de recherche, nous devons dorénavant demander aux ministères de payer ce 27% en plus de l'inscription pour leurs participants. Ce 27% est retourné à l'ENAP.

L'équipe de la Chaire en leadership dans le secteur public,